



Institut de Formation des Professionnels de Santé  
IFAS / IFAP / IFSI / FC  
Centre Hospitalier Agen Nérac



CENTRE HOSPITALIER  
AGEN - NERAC

## CATALOGUE

### VAE 2023

### Aide-Soignant

### Auxiliaire de puériculture

## IFPS

### Institut de Formation des Professionnels de Santé

## CONTACT

@ : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)

☎ : 05 53 77 78 00 (Accueil)

📍 : 43 rue Corps Franc Pommiès  
47000 AGEN



La certification qualité a été délivrée au titre  
des catégories d'actions suivantes :  
- Actions de formation  
- Actions permettant de faire valider  
des acquis de l'expérience

# PRÉSENTATION

1. L'accompagnement VAE est réalisé avec:

- des formateurs permanents de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé : un référent VAE AS et un référent VAE AP
- Des temps collectifs et individuels.

2. Un travail personnel important est à réaliser entre les séances. Le bénéficiaire est seul responsable de ses décisions et productions.

<b>Chef de Projet</b> <u>Directrice</u>  <b>Mme CHAZOTTES C.</b>	<b>Coordonnateur de l'Offre de Formation</b> <u>Cadre de Santé</u>  <b>Mme BUOSI M.</b>
Réfèrent VAE AS : <b>Mme BUOSI M.</b>	
Réfèrent VAE AP : <b>Mme GUERIN.M</b>	
<b>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</b> <b>Mme SARRAT C.</b> Secrétaire IFPS  Tél : 05.53.77.78.00 - Fax : 05-53-77-78-25 Messagerie : <a href="mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr">secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr</a>	

# SOMMAIRE

## **Accompagnement Validation des Acquis de l'Expérience**

Diplôme d'État d'Aide-Soignant et Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

pages 4/5

# ACCOMPAGNEMENT VAE

## Diplôme d'État Aide-Soignant et Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture

### VAE / IFPS Centre Hospitalier Agen-Nérac

#### PUBLIC

Le candidat doit avoir reçu la recevabilité à la VAE du livret 1 et être en possession du livret 2.

#### PRE REQUIS

Candidats souhaitant accéder au Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture ou au Diplôme d'État Aide-Soignant par la Validation des Acquis de l'Expérience et dont la demande a été déclarée recevable par la DREETS.

#### MODALITES D'ACCES

Un entretien téléphonique gratuit est réalisé en amont de l'action avec le futur bénéficiaire. Cette rencontre permet de présenter notre démarche, et de co-construire avec le bénéficiaire un programme personnalisé.

Pour toute inscription merci de fournir la fiche d'inscription renseignée, téléchargeable sur le site [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com) et le livret 2.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :

- Identifier les compétences à valoriser au regard du référentiel
- Inventorier les expériences les plus significatives
- Expliquer et mettre en valeur les compétences mobilisées
- Rédiger le livret 2

Le cas échéant, présenter son dossier devant le jury

#### CONTENU

Un accompagnement avec des **temps collectifs et individuels** centrés sur la rédaction du livret 2.

Chaque entretien vise l'acquisition d'une méthodologie d'analyse des expériences, d'explicitation des acquis correspondant au référentiel de la certification ou du diplôme visé, de leur formulation écrite et orale.

Argumentation écrite en fonction du référentiel.

Préparation de l'entretien avec le jury : conseils méthodologiques.

#### DUREE

**24 heures** réparties sur 5 mois, soit :

- **Temps collectif** : 21 heures réparties sur 4 jours décomposés en 2 séances de 7h, 1 séance de 4h, 1 séance de 3h
- **Temps individuel** : 3 heures réparties sur 2 jours décomposés en 2 séances d'1h30

#### DELAI D'ACCES

L'accompagnement pourra débuter après accord de prise en charge financière et selon le planning prévisionnel déterminé lors de l'entretien initial.

#### DATES

**Session 1 :**

- **Temps collectifs** : 27/03/2023, 24/04/2023 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, 09/05/2023 de 13h00 à 17h00, 31/05/2023 de 14h00 à 17h00
- **Temps individuels** : 3 h en fonction des disponibilités du bénéficiaire.

**Session 2 :**

- **Temps collectifs** : 15/09/2023, 02/10/2023 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, 20/11/2023 de 13h00 à 17h00, 08/12/2023 de 14h00 à 17h00
- **Temps individuels** : 3 h en fonction des disponibilités du bénéficiaire.

#### METHODES ET MOYENS MOBILISES

##### Modalité(s) de mise en œuvre

Présentiel et/ou distanciel lorsque la situation sanitaire l'impose.

Un travail personnel important est à réaliser entre les séances. Le bénéficiaire est seul responsable de ses décisions et productions.

##### Moyens matériels :

Salle équipée multimédia

## Moyens humains

1 Cadre de santé formateur expérimenté à l'accompagnement VAE AS

1 Cadre de santé formateur expérimenté à l'accompagnement VAE AP

## Méthodes d'accompagnement

Ateliers d'accompagnement collectifs et temps d'accompagnement individuel personnalisé.

Un interlocuteur unique sur la durée de l'accompagnement.

Apports méthodologiques.

Outils dédiés à l'analyse du parcours et des compétences.

Simulation d'entretien face à un jury.

## MODALITES D'EVALUATION

Dossier de suivi du candidat permettant d'apprécier la progression du bénéficiaire tout au long de la prestation au regard des objectifs.

Questionnaire d'évaluations bénéficiaires.

Entretien téléphonique de suivi si la validation n'est pas totale.

## ACCESSIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Locaux en rez-de-chaussée, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Bureaux pour préserver la confidentialité lors des entretiens.

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, l'IFPS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap nouvelle aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

## COUTS DE L'ACCOMPAGNEMENT

**750€ Nets de taxes par bénéficiaire**

### Financement :

Financement personnel.

Le Compte Personnel de Formation via <https://www.mon-compte-formation.fr/>.

Plan de développement des compétences, en lien avec l'employeur.

Aide individuelle à la formation pour les demandeurs d'emploi. Nous vous invitons à vous mettre en contact avec votre conseiller Pôle Emploi.

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2022, pas de candidats accompagnés

En 2021, 3 candidats Auxiliaires de Puériculture accompagnées.

Taux de satisfaction : 87 % pour 2021 – Taux de réussite pour 2021 : 50 %

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Possibilité de valider une ou plusieurs UF sur les 5 blocs de compétences DEAS ou DEAP

- validation totale : obtention intégrale des 5 blocs de compétences DEAS ou DEAP
- validation partielle : obtention partielle de la certification avec des blocs de compétences acquis à vie

**Équivalence** : si réussite accessibilité à un niveau 3

**Passerelle** : aucune

**Suites de Parcours** : formation Infirmier Diplômé d'État, formation Infirmier de Puériculture Diplômé d'État, formation Educatrice de Jeune Enfant

**Débouchés** : Exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

## CONTACT

**Pour toute information administrative et handicap contacter le secrétariat.**

**Pour toute demande technique contacter :**

**Référent AS** : Mme BUOSI M.

**Référent AP** : Mme GUERIN M.

Accueil téléphonique : 05.53.77.78.00

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Adresse postale : Centre Hospitalier Agen-Nérac, IFPS, Route de Villeneuve, 47913 AGEN Cedex 09

[www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)

## ACCÈS A L'IFPS

**43 rue Corps Francs Pomiès, 47000, AGEN**

**Accès par la route** : Latitude : 44.2 – Longitude : 0.63333

**Accès par le bus** : Ligne 1 – Station Pompeyrie  
Ligne 9 – Station Pompeyrie

